

de Sir George Cartier; que Sir George Cartier m'avait donné à entendre que toute somme qu'il m'enverrait serait une partie des souscriptions de ses riches amis de Montréal, et qu'ainsi je ne devais pas songer un moment à donner un reçu ni à recevoir aucun argent à quelque condition que ce fût, et que si cette somme de \$10,000 n'était pas livrée comme celle des \$15,000 je ne pouvais la recevoir. Je lui fis remarquer que s'il y avait eu quelque méprise au sujet de la première somme et que si cette première somme n'était pas un pur don de la part des souscripteurs aux fonds d'élections, j'irais à Québec et je rendrais ce montant immédiatement. M. Abbott me répondit qu'il devait y avoir quelque méprise, et qu'il était certain qu'il n'y avait aucune intention de poser des conditions ou d'exiger un reçu pour cet argent; et sur ce, nous nous séparâmes. M. Abbott m'envoya ensuite les \$10,000 sans poser aucune condition, et je puis déclarer que l'explication qu'il me donna était la seule plausible; et à quelque temps de là, j'informai Sir George E. Cartier, que je vis en passant à Montréal et qui m'avait demandé dans quelle position je me trouvais au sujet des élections de mon district, je l'informai, dis-je, que j'étais en dette de \$7,500 à \$7,600. Il me dit qu'il pensait que son comité d'élection pourrait me procurer cette somme additionnelle; quelque temps après je reçus cette somme avec une note de Sir Hugh Allan, m'annonçant que Sir George Cartier lui avait donné instruction de me remettre ce montant. Je n'ai jamais eu avec Sir Hugh Allan, sur ce sujet, d'autres communications que celles que je viens de mentionner.

D'après mon témoignage, les commissaires verront qu'aucune de ces sommes d'argent n'a été dépensée pour les frais de ma propre élection.

Q.—Avez-vous pris une part aussi active, dès le début, dans les négociations qui concernaient la construction du chemin de fer du Pacifique, que quelques autres membres du cabinet.

R.—Non. Les premières négociations ont été dirigées par Sir John A. Macdonald principalement. Les négociations entre Sir Francis, Sir Hugh Allan et autres ont été conduites comme venant de moi dès le commencement, et comme Sir John Macdonald vient de si bien le déclarer, lorsque nous apprîmes que Sir Hugh favorisait l'admission des capitaux américains dans la compagnie du chemin de fer, nous avons désapprouvé explicitement cette action; et depuis cette époque jusqu'à la fin, le cabinet n'a pas cessé de prouver sa détermination fixe d'exclure les Américains de la compagnie du chemin de fer du Pacifique.

Q.—Vous rappelez-vous à quelle époque cette décision a été prise?

R.—La décision formelle a été prise sur ce point, je pense, dans les mois d'avril ou de mai 1872, mais je n'en suis pas certain.

Legouvernement en vint à cette décision avant la session de 1872. Quoique cette détermination ne fût peut-être pas connue au dehors, cependant c'était la politique arrêtée avant la session de 1872; et quand le Parlement s'assembla et que nous eûmes occasion de voir les membres de la Chambre des Communes, il devint évident que toute autre politique ferait fiasco.

Q.—Étiez-vous présent à quelques-unes des entrevues mentionnées par quelques témoins, et aussi par la lettre de M. McMullen ayant rapport à cette question?

R.—Non, je n'étais pas présent lorsque les Américains s'y trouvaient. A la première entrevue, j'ai cru savoir que deux membres du gouvernement seulement étaient présents: Sir John Macdonald et Sir Francis Hincks. On m'a fait rapport de la seconde entrevue à mon arrivée en cette ville; je pense que j'étais allé à Montréal ou à Québec.

Q.—Vous rappelez-vous avoir jamais rencontré ces messieurs en conférence?

R.—Non, je ne les ai jamais rencontrés, je n'ai jamais vu M. McMullen.

Q.—N'avez-vous jamais eu quelque conversation avec Sir Hugh Allan, au sujet de l'arrangement qu'ils avaient passé?

R.—Non.

Q.—Vous n'en savez que peu de chose?

R.—Très-peu de chose, en vérité.

Q.—Avez-vous pris part aux efforts qui ont été faits pour fusionner la compagnie Interocéanique et celle du Pacifique du Canada?

R.—Pas autrement que comme membre du conseil privé.

Q.—Saviez-vous que des négociations avaient été entamées?

R.—Oui, la chose avait été décidée auparavant dans le conseil privé.

Q.—Quant à l'organisation de la compagnie canadienne du Pacifique et à la nomination